

bien longtemps pour compenser avec le salaire additionnel qu'il reçoit, les pertes qu'il a subies durant l'espace de temps qu'il a employé à faire valoir ses droits.

Je ne tiens pas à prolonger inutilement cette discussion, mais il y a un aspect particulier de la question, celui qui concerne les efforts tentés jusqu'à présent par le gouvernement pour régler cette difficulté, sur lequel je désire dire un mot. Nous sommes tenus d'accepter et nous sommes bien prêts à accepter la déclaration du ministre du Travail au sujet des démarches faites par le gouvernement depuis deux mois pour amener le règlement de cette difficulté. Mais les méthodes qu'il emploie ne sont-elles pas entourées de trop de mystère? Le directeur général des Postes nous a dit que lorsque le Président des Etats-Unis est intervenu—avec sagesse et patriotisme—pour mettre fin au conflit entre le capital et le travail, au moyen d'un arrangement satisfaisant, il a chargé des commissaires de le représenter. Mais que l'on me permette de faire remarquer que le peuple américain a été mis sans retard au courant de la décision du président, il a connu les noms de ses représentants, et la ligne de conduite qu'ils entendaient suivre pour essayer d'en arriver à un règlement.

LE DIRECTEUR GENERAL DES POSTES : Cela avait lieu plusieurs mois après la grève.

M. CLARKE : Je parle de l'époque à laquelle le Président est intervenu; et il a tenu le peuple au courant, heure par heure et jour par jour, de ce qui se faisait.

LE DIRECTEUR GENERAL DES POSTES : Je crois que la grève a été déclarée dans le mois de mars, et le Président n'est pas intervenu avant le mois de septembre.

M. CLARKE : Mais, du moment qu'il est intervenu dans l'affaire, le public a été mis au courant de ce qui se passait, et le Président a vu augmenter sa force en se sentant appuyé par le sentiment populaire. Je suis donc persuadé que si le ministre du Travail voulait mettre la Chambre et le pays dans ses confidences, s'il voulait nous dire quelles sont les personnes qui le représentent à Montréal, et nous faire connaître les instructions qui leur ont été données alors, si nous constatons que ces instructions méritent de recevoir l'approbation de la majorité du peuple canadien, et je suis bien convaincu qu'il en doit être ainsi, sa conduite recevra l'appui général, l'opinion publique pourra se former une juste idée de la nature des difficultés, et cela permettra d'en arriver beaucoup plus promptement à un règlement que de n'importe quelle autre manière.

Un mot maintenant au sujet de l'affiliation des unions canadiennes aux unions américaines. Aucune union canadienne n'est obligée de s'affilier à une union américaine. Les avantages qui découlent de ces affiliations sont réciproques. Malheureusement,

jusqu'à présent, et même à l'heure actuelle, un bien plus grand nombre d'ouvriers appartenant aux unions canadiennes s'en vont aux Etats-Unis chercher de l'ouvrage, qu'il vient d'ouvriers américains au Canada dans le même but. La carte internationale est d'un grand avantage pour ceux qui font partie des unions canadiennes, et elle a toujours été reconnue par les unions américaines. Elle sert de trait-d'union entre les ouvriers établis des deux côtés de la frontière, et si les membres des sociétés ouvrières canadiennes s'allient aux membres des sociétés ouvrières américaines, c'est parce qu'ils y trouvent leur avantage, et parce qu'ils ne croient pas déroger par là à leur position et nuire aux intérêts canadiens.

Voilà les faits, et, si, comme l'honorable député de Winnipeg (M. Puttee), ceux qui emploient des ouvriers dans le port de Montréal se préparent depuis six ou neuf mois à amener à Montréal, à l'ouverture de la navigation, un certain nombre d'ouvriers étrangers pour prendre la place des débardeurs, ne puis-je pas dire, sans préjudice à la cause, que ces patrons ont agi de manière à augmenter l'hostilité des débardeurs et à rendre tout règlement de la grève plus difficile. Comme l'a fait remarquer le député de Vancouver (M. Smith), il faut que les droits respectifs des deux partis soient reconnus avant que l'on puisse en arriver à un règlement satisfaisant; il faut que le fort et le faible soient placés sur un pied d'égalité. A part certains cas désespérés, il n'est pas à ma connaissance que des propositions raisonnables d'arrangement faites par l'un ou l'autre des partis, il ne soit pas finalement résulté un règlement à l'amiable. J'espère bien que les efforts du ministre du Travail vont être couronnés de succès, mais je répète qu'il aurait pu très avantageusement mettre la Chambre dans ses confidences, lui faire connaître les noms de ceux qui représentent le gouvernement à Montréal, ce qui a été fait à ce sujet. Jusqu'à quel point il a réussi à amener une entente entre les partis, et quelle est la véritable raison qui a empêché jusqu'à présent ses efforts d'être couronnés de succès. Avant de terminer, je désire répudier de nouveau cette accusation que des agitateurs étrangers sont la cause de tout le trouble qui existe à Montréal. Je veux bien croire que l'honorable député a dit la chose de bonne foi, mais je suis persuadé qu'il est incapable d'établir le bien fondé de cette assertion. C'est faire injure aux ouvriers canadiens que de dire qu'ils sont incapables de connaître leurs intérêts, et qu'ils se sont laissés induire par des hommes qu'ils ne connaissent pas, à commettre des actes qui peuvent amener la ruine sur eux et leurs familles.

M. BICKERDIKE : Si c'est de moi que l'honorable député (M. Clarke) veut parler, je désire faire remarquer que je n'ai pas fait cette déclaration. J'ai tout simplement dit que le chef de cette organisation était un Américain.